



(bilan d'activités 2006)

rapport du directeur

G.I.P. Pays de Redon et Vilaine
19, rue Saint-Michel
BP 10602
35606 REDON cedex
02 99 70 38 49 / accueil@pays-redon-vilaine.fr

[contractualisation 2000-2006]

1 - principes généraux

Au 31/12/2006 prenait fin la première phase de contractualisation depuis la création du Pays. Ce sont en tout 9 dispositifs qui ont été gérés et/ou animés par l'équipe du Pays :

- Mise à jour et solde du programme LEADER 2
- LEADER+
- INTERREG IIIB Arc Atlantique
- Contrat de Pays Bretagne
- PRAT
- Contrat Régional de Développement Pays de la Loire
- Programme Global de Développement Loire-Atlantique
- Fonds Pays Ille-et-Vilaine
- Convention de partenariat Morbihan

2 - évaluation de la charte de territoire 2000-2006

Ces programmes avaient pour objectif partagé la mise en application de la charte de territoire. Cinq axes principaux avaient été retenus :

1. Pour mieux vivre avec l'eau
2. Pour vivre dans un Pays dynamique et fier de son identité
3. Communiquer et développer les réseaux
4. Un territoire accueillant mobilisé pour développer une économie durable
5. Aménager les espaces

Axe 1 : Pour mieux vivre avec l'eau

Rédigé dans un contexte de crise et de post-crise, cet axe affichait des orientations stratégiques en matière de culture du risque partant du principe qu'il est préférable de communiquer autour des inondations pour éviter les phénomènes d'oubli, toujours dramatiques quand l'événement réapparaît. Cette orientation a été reprise par le SAGE Vilaine.

Compte-tenu de la complexité sociologique du phénomène, nous commençons seulement à travailler sur le sujet depuis 3 ans. La période suivant immédiatement une inondation n'est pas, en effet, le meilleur moment pour lancer ce type de démarche. Une proposition d'étude sociologique sur la perception du risque n'a d'ailleurs pas été retenue par le conseil d'administration du G.I.P.

La première action a été lancée en partenariat avec le festival photo Nature et Paysages de La Gacilly. Des photos inédites de Philip PLISSON sur les inondations de 1999 ont été affichées en grands formats pendant toute la durée du festival. Très loin du voyeurisme, elles ont, au contraire, interpellé chacun des visiteurs en leur rappelant que nous habitons dans un site naturel exceptionnel qui présente ses propres contraintes. Les inondations ont toujours existé sur le Pays de Redon et continueront d'exister. Ce qui doit évoluer, c'est le rapport entre l'homme (et ses activités) et ce phénomène naturel. Le SCOT devra prendre en compte cet aspect dans les orientations qui seront retenues sans pour autant tomber dans l'immobilisme au nom d'un principe théorique de précaution qui pourrait être poussé à son paroxysme. Il faut tout simplement que nous ré-apprenions à vivre avec notre environnement. Les indicateurs climatiques mondiaux sont tous au rouge et il est urgent que les collectivités se saisissent des problèmes d'écologie.

Toujours sur cette thématique de la culture du risque, dans le cadre du programme INTERREG IIIB, une démarche d'interprétation est en cours de finalisation et devrait pouvoir être présentée lors de la prochaine assemblée générale du G.I.P.

Source d'inconvénient, l'eau est aussi un formidable outil de développement, notamment en matière touristique. C'est pour cette raison que le développement du tourisme fluvial a été retenu comme une priorité, notamment en s'appuyant sur nos rivières navigables et les sites naturels qui sont traversés.

En matière d'infrastructures, le choix avait été fait de ne pas non plus multiplier les haltes nautiques dans un souci permanent de protection de l'environnement. Seules 2 haltes ont reçu le soutien des financements de Pays : La Potinais à Bains/Oust et Glénac.

Le projet de base à l'étang Aumée étudié depuis 2003 verra le jour cette année et permettra la pratique et le développement des activités nautiques.

Il est regrettable par contre que n'ait pas pu aboutir le projet de Maison de l'eau, en lien notamment avec le projet de restructuration des ports de Redon. Cette dernière action reprogrammée pour 2009 permettra, dans la mesure du possible, de reprendre cette démarche.

Le tourisme fluvial et au bord de l'eau a été principalement développé grâce à des opérations d'animation et de promotion : salon côté Rivière, participation au Salon Nautique 2002, Les Rivières Océanes, Opération Canal, circuits d'interprétation.

Les objectifs en matière de restauration et de valorisation des zones humides se verront concrétisés avec la mise en application des actions du programme Natura 2000 « Vivre les marais ». Pour le portage de ces actions, nous devons faire preuve d'innovation et de cohérence, plus particulièrement sur les secteurs non-couverts à ce jour par une maîtrise d'ouvrage publique compétente en la matière.

Dans ce même chapitre avait été aussi émise l'idée de réaliser des boucles vélos. Celle-ci a été reprise et élargie à l'ensemble du Pays. 8 boucles vélo verront prochainement le jour permettant d'irriguer l'ensemble du territoire avec une forme de tourisme respectueuse de l'environnement.

Enfin, en matière d'organisation institutionnelle, il avait été souhaité la reconnaissance de l'I.A.V. comme Etablissement Public Territorial de Bassin ce qui est fait depuis 2006, et permet une meilleure lisibilité de l'action sur notre bassin versant, même si la multiplicité des intervenants en fait toujours un domaine particulièrement complexe à appréhender.

Axe 2 : *Pour vivre dans un Pays dynamique et fier de son identité*

La coordination administrative a été placée en introduction de cet axe dans la charte. Les avancées dans ce domaine représentent un travail de fourmi et ne peuvent faire l'objet de planning de réalisation.

Avec la mise en place de la MEDEFI, le travail du service public de l'emploi ne pourra qu'en être facilité sur cette réalité qu'est le bassin de vie du Pays de Redon et Vilaine. Toutefois, les organisations à dimension régionales ou départementales, pour des contraintes qui leur sont propres, peuvent encore avoir des difficultés à comprendre, ou admettre, cette dimension de pays, pourtant vécue au quotidien. Des avancées ont toutefois été obtenues avec les ASSEDIC sur le canton de St-Nicolas de Redon, sur le Fonds d'Aide aux Jeunes.

La coordination administrative constituera toujours un travail quotidien pour ceux qui oeuvrent à l'échelle du Pays, notamment en matière de reconnaissance. Où sommes-nous vraiment ? Nous le savons mais nos partenaires le savent-ils ?

Un objectif affiché de mise en place d'une antenne interdépartementale des chambres d'agriculture n'a pas été atteint. Toutefois, une commission agricole s'est réunie à de nombreuses reprises dans le cadre du conseil de développement et a permis le développement d'une « politique agricole commune » de Pays.

Le deuxième point de l'axe 2 était la mise en œuvre d'une politique d'économie du patrimoine. Cette priorité faisait suite à une étude réalisée dans le cadre de Pays-Test en 1995 mais qui était restée sans réalisations concrètes. J'ai proposé qu'en 2000 cette étude serve de base de travail à la candidature LEADER+. Depuis, ce sont plus de 70 actions d'interprétation, de valorisation et de découverte du patrimoine naturel et culturel qui ont bénéficié de financements européens, régionaux et départementaux.

La qualité de ces réalisations contribue largement à l'identification et à la reconnaissance du Pays de Redon et Vilaine comme destination touristique, résidentielle ou économique. Nos patrimoines, et nous ne devons pas les négliger, sont créateurs de valeur ajoutée et d'emplois.

Deux dossiers importants restent encore à traiter. Il s'agit de l'abbaye Saint-Sauveur à REDON qui continue de se détériorer à un rythme très important, et de l'avenir du centre Ti Kendalc'h pour lequel des solutions semblent pouvoir être trouvées.

Le troisième point était la question de l'habitat. Bien entendu, cette question sera étudiée dans le cadre du Schéma de Cohérence Territoriale pour assurer une offre suffisante en quantité et en qualité pour l'avenir de notre Pays. J'attire toutefois votre attention sur la marginalisation croissante des classes moyennes et des publics plus défavorisés vis à vis de l'accès à la propriété. Quoiqu'on puisse entendre, les prix continuent d'augmenter rendant la propriété de plus en plus cher sans que les revenus suivent. Est-ce socialement acceptable ? Pour ma part, je pense que non et espère que le SCOT pourra trouver les solutions adéquates en terme d'équilibre social de l'habitat ?

En matière d'habitat social, un dossier important a été retenu avec la réhabilitation du foyer de jeunes travailleurs MAPAR de Redon.

Concrètement, le Pays a apporté son soutien à des opérations de ravalement de façades (136 opérations aidées) sur ses communes ligériennes et élargit aujourd'hui cette intervention aux énergies renouvelables.

Une action en faveur de la protection du bâti ancien a été entamée et devra être reprise dans le cadre du SCOT pour garantir l'identité architecturale de notre Pays.

Quatrième point, le développement culturel : à la rédaction de la charte, nous sommes partis du postulat que l'ensemble des habitants du pays devait pouvoir accéder facilement à un équipement culturel tout en sachant que, compte-tenu des ressources fiscales locales et des capacités de maîtrise d'ouvrage, nous devons rechercher l'optimisation dans l'utilisation des équipements. C'est pour cette raison que les bibliothèques/médiathèques ont été placées au cœur de la stratégie. Au-delà de leur mission de lecture publique, nous les imaginons en tant que centres culturels de proximité, lieux d'expositions et de conférences, lieux de connaissances et d'informations. C'est par la formation et l'information de nos habitants que nous en ferons des acteurs éclairés et responsables de leur territoire, surtout dans un contexte de forte pression démographique, source de tensions sur certains, mais aussi et surtout source de mixité culturelle, à l'origine d'une incontestable valeur ajoutée pour notre Pays. Avoir consacré une part très importante de nos contrats de territoire à cette thématique dans un contexte économique pas forcément favorable relevait d'une décision stratégique audacieuse qui porte aujourd'hui ses fruits. Le Pays de Redon et Vilaine est reconnu comme dynamique et attractif. Par ces équipements, les liens sociaux entre les habitants sont renforcés contribuant ainsi à une identité forte. Nous avons donc une plus grande marge de manœuvre pour travailler désormais sur l'économie.

Ce sont 3 médiathèques, 1 centre culturel, 3 cinémas, 1 école de musique qui ont reçu au final le soutien du Pays durant la période 2000-2006.

De même sur les équipements à vocation sportive qui seront bientôt opérationnels, nous retrouvons la base nautique de l'Etang Aumée déjà citée, ainsi que le centre départemental de vol à voile de St-Sulpice des Landes.

Un volet important a aussi été consacré à la jeunesse en participant au financement de la bourse initiative jeunesse, au renforcement du réseau de foyers ruraux et aux événements rassembleurs de la jeunesse de pays, l'objectif étant de responsabiliser les jeunes au devenir du territoire et au rôle qu'ils ont à jouer.

Axe 3 : Renforcer la communication et développer les réseaux

Lors des premières réunions sur le diagnostic territorial en 1999, le manque d'identification du Pays de Redon et Vilaine revenait de façon récurrente.

Dans le cadre du programme LEADER+, un important effort de communication a été réalisé avec la Maison du Tourisme. Le choix a été fait d'utiliser la clé touristique pour diffuser une image dynamique du Pays, et avant même l'image, de faire tout simplement connaître le Pays, d'en parler.

Sur les questions de communication interne, c'est l'importance de la mise en réseau des acteurs. Sur ce point, l'équipe technique du G.I.P. s'y est investie largement en assurant la mise en relation des porteurs de projets et en facilitant l'élaboration de projets communs.

La question de la santé, qui n'était peut être pas considérée comme autant prioritaire qu'aujourd'hui, était traitée dans cet axe en indiquant notamment la nécessité de travailler avec les grands centres hospitaliers voisins pour renforcer l'offre de santé et surtout pallier le déficit démographique médical. C'était en 1999 et depuis la situation sur le fonds ne s'est pas améliorée, par contre sur la forme, des partenariats sont en train d'être mis en forme avec le CHU du Pontchaillou, un dispositif d'hospitalisation à domicile devrait être opérationnel d'ici la fin de l'année, la charte 2007-2013 a retenu l'organisation de l'offre de santé comme objectif prioritaire au sein du chapitre consacré aux services.

Axe 4 : *Un territoire accueillant mobilisé pour développer une économie durable*

La formation constituait un ensemble important de cet axe. C'est pour cette raison que les dispositifs financiers ont été largement orientés dans ce sens.

Sur l'enseignement supérieur, l'extension de l'école supérieure de logistique industrielle a bénéficié largement du soutien du Pays. Sur la formation continue, c'est le CLPS qui a reçu des subventions Pays pour la réalisation de son plateau de soudage industriel. Et nous nous sommes aussi largement intéressés, dans le cadre du PRAT, au réseau d'écoles primaires, premier facteur de dynamisme et d'attractivité d'un territoire : 8 écoles primaires financées.

Sur les questions d'insertion, une étude avait été commandée pour la mise en place d'un PLIE. Le territoire est allé bien au-delà en lançant récemment la Maison de l'Emploi, du Développement, de la Formation et de l'Insertion (MEDEFI). Ce nouvel outil peut répondre de façon pragmatique aux attentes et évolutions du Pays. J'attire toutefois votre attention sur sa fragilité financière. Dès cette année, il faut travailler sur sa consolidation à horizon 2010-2012.

Un important volet entreprise, notamment sur la compétitivité des outils de production, avait été retenu. Cet aspect a été repris dans le cadre de l'ODESCA. Démarrant tardivement, le bilan du dispositif n'est pas à ce jour satisfaisant. Les nouvelles opportunités qui nous sont offertes pour prolonger une démarche commerce/artisanat semblent intéressantes en restreignant les champs d'intervention et en assurant une animation locale via la MEDEFI dont c'est une des missions en étroite collaboration avec les chambres consulaires.

Les contrats 2000-2006 ne sont pas intervenus sur l'immobilier d'entreprises et les zones d'activités contrairement aux nouveaux dispositifs. Ces derniers restent concentrés sur quelques zones d'activités pour ne pas se disperser et investir dans des parcs qui resteront vides. L'heure est à la concentration des moyens.

Dans la charte 2000-2006, nous parlions déjà de la mise en place de systèmes productifs locaux, facteurs de compétitivité et d'efficience. Si la sous-traitance automobile et la chimie cosmétique se rapprochent de cette idée, de nouvelles pistes d'actions ont été explorées dans le cadre de l'étude prospective menée avec le CBE « Perspectives pour l'Emploi ». La main est à la MEDEFI.

Axe 5 : *Aménager les espaces*

Ce cinquième axe voit sa concrétisation dans la mise en place du SCOT.

3 - utilisation des enveloppes financières

Sur la période 2000-2006, ce sont, toutes enveloppes financières confondues, **169 actions** qui ont été soutenues dans le cadre des programmes gérés et/ou animés par le Pays de Redon et Vilaine.

NB : le programme LEADER+ n'est pas encore soldé et des actions nouvelles sont encore programmées.

Ces actions représentent un montant global de **33.047.758,87 €** pour **6.347.100,39 €** de subventions.

1 € subvention Pays = 5,21 € de réalisations locales

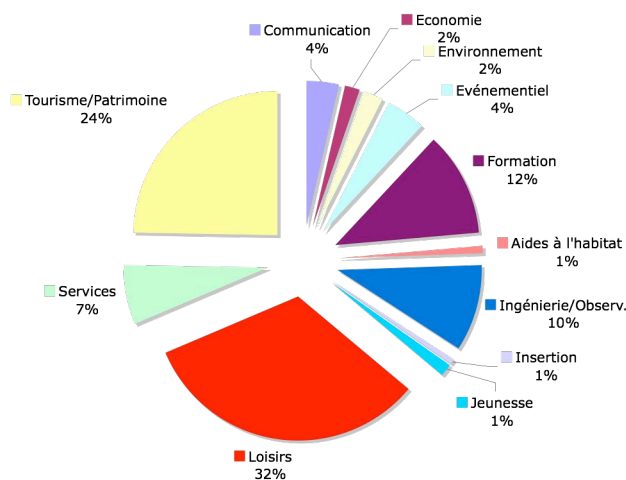
1) Répartition des subventions par thèmes :

Part	Thème	Coût total	Subvention
4%	Communication	509 243,71 €	236 800,09 €
2%	Economie	363 387,71 €	104 947,63 €
2%	Environnement	337 444,53 €	142 723,87 €
4%	Événementiel	976 315,66 €	273 602,92 €
12%	Formation	5 970 235,87 €	738 171,53 €
1%	Aides à l'habitat	421 864,81 €	59 302,72 €
10%	Ingénierie/Observ.	3 537 209,92 €	618 201,90 €
1%	Insertion	129 027,54 €	33 141,47 €
1%	Jeunesse	476 455,39 €	80 318,33 €
33%	Loisirs	11 241 463,67 €	2 070 932,09 €
7%	Services	3 110 533,00 €	426 150,00 €
25%	Tourisme/Patrimoine	5 974 577,06 €	1 562 807,84 €
	TOTAL	33 047 758,87 €	6 347 100,39 €

Le tiers des subventions « Pays » ont été orientées sur le thème des loisirs pour 2.070.932,09 €. Elles ont permis notamment la réalisation d'équipements culturels et sportifs : médiathèques, centres culturels, base nautique, centre départemental de vol à voile. Ajoutées aux subventions tourisme/patrimoine, nous arrivons plus de la moitié des aides orientées sur le cadre de vie et l'identification du territoire.

Cela illustre le choix fait lors de la rédaction de la charte en 1999/2000 qui nous permet aujourd'hui d'accueillir de nouvelles populations dans de bonnes conditions tout en développant le lien social, et de renforcer l'image et l'attractivité du Pays de Redon et Vilaine.

Répartition subventions par thèmes



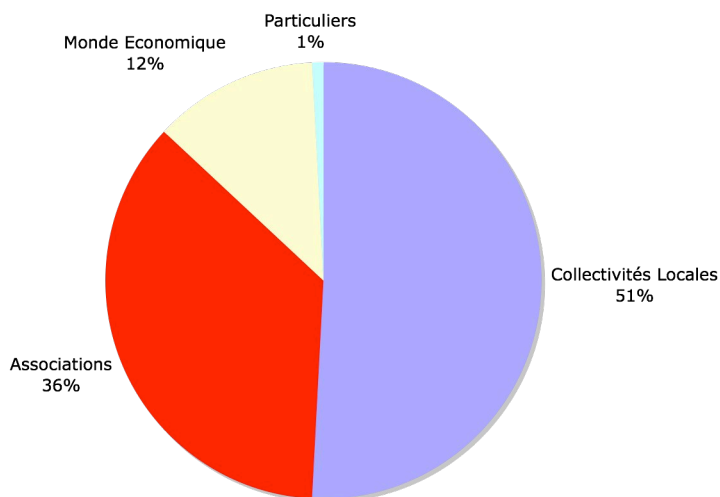
2) Répartition des subventions par type de maître d'ouvrage:

	Coût total	Subvention	Nb actions	Taux moyen
Collectivités Locales	19 422 081,97 €	3 230 806,96 €	73	16,63%
Associations	8 178 383,50 €	2 288 516,19 €	86	27,98%
Entreprises	5 025 428,59 €	768 474,52 €	31	15,29%
Particuliers	421 864,81 €	59 302,72 €	136	14,06%

Les collectivités locales représentent l'essentiel des subventions Pays avec 3.230.806,96 € perçus pour 19.422.081,97 €, soit 51 % toutes enveloppes confondues.

Les associations restent très présentes avec 36 % des subventions pour des montants globaux dépassant 8.000.000,00 €. Le taux moyen d'aide aux associations reste supérieur aux autres catégories : 27,98 % contre 16,63 % pour les collectivités. Ces données illustrent assez bien la richesse du monde associatif et de son implication dans les politiques de développement local, y compris sur des opérations de grande envergure.

Subventions par type de maître d'ouvrage



3) Localisation des actions

	Coût total	Subvention
CCGF	2 322 757,52 €	464 076,07 €
CCMB	3 922 043,19 €	613 192,01 €
CCP	4 621 055,00 €	887 801,12 €
CCPG	1 116 325,19 €	222 346,01 €
CCPR	20 027 217,09 €	3 831 599,25 €
SIVOM	1 038 360,88 €	328 085,93 €

Le nombre le plus important d'actions retenues au titre des financements « Pays » se situe sur le territoire de la communauté de communes du Pays de Redon. Cette donnée se justifie à double-titre : La CCPR représente plus de la moitié du Pays
La CCPR assure un rôle de centralité

Ces chiffres sont à relativiser car un nombre très important d'actions localisées sur le territoire CCPR présentent un impact 'Pays'. En intégrant ce facteur, nous pouvons extraire la carte suivante des dotations par habitants :



Sur cette carte, c'est le secteur du SIVOM de La Gacilly que la dotation par habitant est la moins élevée. Le nombre d'actions retenues n'a pas été très important. Toutefois, les actions présentées ont bénéficié d'un taux d'intervention moyen (32 %) supérieur aux autres territoires (20 %).

4 - bilan global

Au regard de ces éléments et une relecture attentive de la charte de 2000-2006, la quasi-totalité des objectifs ont été atteints, et ceux qui ne le sont pas encore pour diverses raisons, devrait l'être dans la première partie de la nouvelle contractualisation.

De même, sur les modalités de gestion des dispositifs, nous pouvons tirer un bilan positif. Aucun dossier contrôlé par nos organismes gestionnaires (ex : CNASEA pour Leader+) n'a fait l'objet de procédures de remboursement, à peine quelques remarques qui se justifiaient par l'évolution permanente des procédures d'instruction.

J'en profite d'ailleurs pour remercier toute l'équipe du G.I.P. dont on a parfois du mal à cerner les missions tant elles sont variées. Seulement, elles contribuent très largement au succès des actions et à l'efficacité de leur mise en œuvre.

5 - perspectives 2007-2013

Peu de choses ont évolué depuis décembre 2006 où le contexte de raréfaction des financements publics avait été exposé, notamment dans le cadre de la renégociation des crédits européens. Il conviendra par conséquent de faire preuve d'innovation dans les montages financiers de nos projets en plaçant comme objectif le développement des partenariats publics-privés.

De même, la mutualisation de certaines actions entre les communautés de communes devra pouvoir être étudiée plus en détail afin d'assurer des économies d'échelle et assurer l'efficacité de l'action publique. La question d'une Société d'Economie Mixte de pays pourrait même se poser sur certains types d'actions. Nous avons déjà réfléchi à cette hypothèse en 2002 dans le cadre du projet portuaire.

Enfin, je souhaite orienter une partie de nos missions sur de la veille stratégique, notamment à l'échelle européenne. C'est du temps de travail non-visible mais fondamental pour l'équilibre à moyen et long terme de nos projets.

A l'échelle globale du Pays de Redon et Vilaine, si l'adhésion à la démarche ne fait plus de doutes, je pense pour autant que des liens plus étroits doivent pouvoir être créés entre les différents secteurs du Pays. Ça passe entre autre par la mise en réseau des dénominateurs communs. Plusieurs pistes sont à l'étude sur cette question : route du végétal, ...

(animation du territoire)

En 2005, l'essentiel du temps de travail des agents du Pays s'est consacré sur les missions suivantes :
Rédaction de la charte de territoire 2006-2012 + animation des groupes de travail
Animation et solde des dispositifs financiers

A partir de 2006 et au regard des objectifs de la charte de territoire, les chargés de mission ont pu se recentrer sur l'élaboration de stratégie de développement et la mise en place des outils financiers adéquats.

Ainsi ont été négociés et signés en 2006 les contrats suivants :

- Contrat de territoire – CG44
- Contrat territorial unique – Conseil Régional Pays de la Loire
- Contrat de Pays – Conseil Régional Bretagne
- Convention de partenariat – Conseil Général du Morbihan

Par une démarche pragmatique et la bonne volonté de l'ensemble des acteurs de ce territoire, nous avons aujourd'hui une feuille de route claire tant d'un point de vue développement stratégique que du point de vue des modalités financières. Quelques recadrage vont être nécessaires sur l'enveloppe 3 du contrat de pays Bretagne mais nous pouvons être globalement satisfaits.

Je souhaite attirer votre attention, dans le contexte de raréfaction des crédits publics, sur la nécessité de répondre autant que possible aux appels à projets qui seront lancés, et plus particulièrement à l'échelle européenne. Cette démarche d'appel à projets va être de plus en plus utilisée dans les techniques de développement local et nous devons nous mettre dans cet état d'esprit et dégager les moyens nécessaires pour réussir : intégration aux réseaux, déplacements auprès des financeurs, veille, ...

Je suis tout à fait confiant sur les capacités de notre territoire pour mener à bien la mission que nous nous sommes donnés par la charte (coordination et complicité des acteurs locaux).

Une mission d'animation a pris fin au 31/12/2006. Il s'agissait du réseau des bibliothèques. Comme nous nous y étions engagés, le G.I.P. a pris en charge pendant une durée de 24 mois cette mission, les EPCI devant la reprendre à leur échelle à cette issue. Deux hypothèses sont en cours d'étude avec une mission réseau à l'échelle de la CCPR et une mission identique hors CCPR.

Une autre mission de coordination a aussi été assurée en 2006 par le G.I.P. autour des questions de santé. Celle-ci va se concrétiser durant le deuxième 2007 par la mise en place d'un service d'hospitalisation à domicile sur l'ensemble du territoire, en complément des services de médecine hospitalière et médecine libérale.

Autre dossier important : le SCOT. Le syndicat mixte a été créé le 12/12/2006. L'étude préalable devrait débuter en septembre pour une finalisation en 2009.

Enfin, et pour conclure, nous avons réussi à obtenir une labellisation Pôle d'Excellence Rurale autour des questions touristiques pour un montant de 750.000 €.

Un autre dossier relatif aux énergies renouvelables avait été déposé mais non retenu. Je souhaite toutefois que cette démarche puisse être reprise dans un autre cadre compte tenu de l'intérêt des actions qui y étaient présentées : maison des énergies, plateforme technologique, ...

(gestion administrative du G.I.P.)

A) Personnel

En 2006, le G.I.P. s'est appuyé sur le personnel suivant :

- 1 Directeur
- 3 Chargées de Mission
- 1 Assistante
- 1 Gestionnaire
- 1 Agent d'entretien
- 1 Agent comptable

L'agent comptable relève du Trésor Public.

L'agent d'entretien relève d'un contrat horaire, sur la base de 6H de ménage par semaine.

B) Assemblée générale du G.I.P.

En 2006, l'assemblée générale du G.I.P. a été réunie à 4 reprises :

01/03/2006

01/06/2006

03/10/2006

05/12/2006

31 délibérations ont été prises en assemblée générale (13 en 2005)

C) Conseil d'Administration du G.I.P

Privilégiant la forme assemblée générale, le conseil d'administration ne s'est pas réuni en 2006.

D) Bureau du G.I.P.

En 2006, le bureau du G.I.P. s'est réuni à 3 reprises :

12/01/2006

12/04/2006

12/07/2006

11 délibérations ont été prises.